

droit de discuter cette délibération, je retire mon amendement, qui devient inutile. Mais, je le répète, la délibération du conseil des ministres étant apportée ici, nous ne pourrions pas la discuter. Nous ne pouvons la reprendre que par voie d'interpellation postérieure, interpellation, vous le savez, qui nous fait rentrer dans le même cercle vicieux dont j'ai parlé, puisque, encore une fois, c'est le Président de la République qui sera responsable et non pas vous, messieurs les ministres, et cela quand il lui plaira. (Très-bien ! — Applaudissements à droite.)

On a beaucoup demandé la clarté. Eh bien, je vais poser une question, et, je le déclare, si la réponse est affirmative, je retirerai mon amendement. (Écoutez ! écoutez !)

Je le demande au Gouvernement : la délibération par laquelle le conseil des ministres aura déclaré, sur une interpellation adressée à un ministre, que c'est le Président de la République qui est responsable et que c'est lui qui répondra à la tribune : cette déclaration sera-t-elle, avant la venue du Président de la République à la tribune, soumise à la discussion de l'Assemblée ? (Interjections diverses.)

A gauche. Non ! non !

M. Dufaure, garde des sceaux, ministre de la justice. Non, certainement, mais il y a là un cas de responsabilité pour nous.

M. Lucien Brun. Eh bien, messieurs, je le dis, sans crainte de me tromper, sous ces cérémonies, sous ces formes, je cherche la réalité, sous les draperies, je cherche le corps vivant, et j'y trouve la volonté personnelle de M. le Président de la République. (Vif assentiment à droite et au centre.) Je vais vous le démontrer.

L'argumentation de l'honorable M. Buffet serait sans réplique. (Exclamations et bruits à gauche.)

Messieurs, je vous en prie, les responsabilités sont graves, l'heure d'en rendre compte est proche, nous avons à émettre un vote important sur une question capitale, il faut que l'année prochaine le pays compte les siens sur la question que voici. (Mouvement. — Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Je dis, messieurs, que l'argumentation de l'honorable M. Buffet serait absolument sans réplique, qu'il veut bien l'entendre, s'il s'agissait pour M. le Président de venir à la tribune déclarer que M. le Président de la République est responsable, quand M. le Président de la République ne veut pas l'être.

Mais je vous prie de remarquer que la question se pose d'une façon absolument différente, et que MM. les ministres viendront ici, eux ministres choisis par M. le Président de la République, appelés à délibérer par M. le Président de la République sur un acte qu'ils approuvent puisqu'ils l'ont fait ; ils viendront appelés par M. le Président de la République, qui leur aura dit : Cet acte-là, je considère qu'il engage ma politique à moi, je veux le défendre : qu'est-ce qu'il répondra ? (Très-bien ! très-bien ! à droite.) Je vous demande, messieurs, ce que vous répondrez à M. le Président de la République quand il dira : Mais enfin, messieurs, ne suis-je pas le premier responsable ?

Ne suis-je pas le premier responsable ? Il nous l'a dit dans la commission des Trente. Comment ! ne suis-je pas juge dans la question ? Comment ! c'est vous, ministres choisis par moi, ministres de ma politique, qui pouvez être plus ministres demain, si cela me plaît, comment ! c'est vous qui voulez vous opposer à ce que j'aile devant l'Assemblée prendre la responsabilité d'un acte que vous ne désapprouvez pas, car, enfin, s'il s'agit d'un acte, vous l'avez signé ; et s'il s'agit d'une abstention, elle est la vôtre ! (Mouvement.)

Écoutez, messieurs, il y a de certains moments où des gens prêts à céder sont disposés à se faire des illusions, des heures où l'on désire être trompé. Si vous voulez l'être, soyez-le. (Très-bien ! — Bravos et applaudissements à droite.)

Quant à moi, je vous le déclare, quiconque après le vote de la loi en discussion se figurera que nous avons encore la responsabilité ministérielle et que le président ne fera pas sentir, quand il lui plaira, la politique qu'il voudra, celui-là se trompe.

Une voix au centre. Qui a dit cela ?

M. Lucien Brun. C'est moi qui le dis. (Exclamations et rires à gauche.) Et j'ai la conviction d'être dans le vrai, malgré les rires que j'entends.

Il faut être juste, messieurs, il faut être vrai, et je reconnais qu'il y a contre mon système et contre mon amendement un argument que je trouve dans le rapport. Cet argument le voici :

« M. le Président de la République a déclaré ne pouvoir ainsi laisser borner par une autorité étrangère, remarquez ce mot, messieurs ! — « par une autorité étrangère à lui, la part qu'il avait à prendre dans la responsabilité des affaires publiques. »

Cherchez, messieurs, dans ce qui a été dit, cherchez dans tous les discours, vous ne trouverez rien de ceci : Il faut s'entendre ; il y a un besoin absolu de conciliation ; moi aussi, je la désire, et ma conviction (se tournant vers le banc de la commission), est que, si vous étiez restés avec nous, nous aurions obtenu l'adhésion du gouvernement à ce que nous demandons. (Nombres marques d'assentiment et applaudissements à droite. — Réclamations au banc de la commission.) Cherchez, écoutez bien les discours, suivez les polémiques de la presse, entendez les conversations, au fond vous trouverez ceci : L'entente est nécessaire. Je la reconnais aussi, elle est très-utile ; très-désirable, je l'ai désirée et je la désire encore plus que personne. (Rumeurs à gauche. — Oui ! oui ! — Très-bien, à droite.)

Mais au fond contre l'argument que je vous propose, il n'y a qu'une objection, et j'en vois la preuve dans le rapport. C'était l'idée de la commission tout entière, au début ; mais M. le Président de la République — entendez bien la phrase, messieurs ! — a déclaré ne pouvoir ainsi laisser borner par une autorité étrangère à lui, la part qu'il a à prendre dans la responsabilité des affaires publiques. La majorité de votre commission s'est rangée à ce désir, etc. »

Cherchez, messieurs, je l'affirme, il n'y a pas d'autre argument. (Mouvement.)

Eh bien, voilà où nous en sommes et voilà ce qu'on appelle une transaction !

Voilà où nous en sommes, entendez-le bien, Assemblée souveraine, et voyez le chemin que nous avons fait depuis Bordeaux ; entendez-le bien, la commission a son avis ; elle entend garder la responsabilité ministérielle ; M. le Président déclare qu'il ne veut pas laisser une autorité étrangère intervenir pour régler la part qu'il prendra dans les responsabilités dont vous lui avez délégué la charge. Encore une fois, voilà où nous en sommes. (Bruit à gauche.)

Au banc de la commission. Vous faites la réponse vous-même !

M. Lucien Brun. Permettez ! On me dit : Vous faites la réponse vous-même ! J'en suis surpris véritablement.

Vous avez délégué à M. le Président de la République un pouvoir ; vous êtes juges, à coup sûr, puisque vous êtes souverains, de la mesure du pouvoir que vous lui avez délégué, et quand vous voulez garder votre responsabilité ministérielle affirmée dans tous vos actes, et qu'il vient vous dire : Non, quand je voudrai être responsable je le serai malgré vous, et je n'admets pas qu'une autorité étrangère, entendez-le bien, Assemblée souveraine, l'autorité étrangère, c'est vous ! (Applaudissements à droite. — Exclamations et rires à gauche.) Je n'entends pas qu'elle intervienne dans le règlement de ma part de responsabilité, et quand même vous ne voudriez pas que je fusse responsable, je viendrais me mettre entre mes ministres et vous dire :

Mé, me adsum qui f. i. i. !

C'est moi, moi qui veut être responsable malgré vous ! (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Eh bien, je le demande encore, si nous en sommes là, où est le souverain ? On peut vouloir cela, je le répète ; mais ce qu'on ne peut pas vouloir, ce que vous ne pouvez imposer à personne, ni à cette Assemblée ni au pays, c'est de laisser un doute sur la situation, c'est à couvrir de mettre derrière ce manteau de la responsabilité ministérielle la réalité d'un pouvoir personnel auquel, je tiens à le dire, dans un grand nombre des actes qu'il a accomplis, personne n'a plus que moi rendu justice.

Voilà quelle est la vérité, et ni le talent, ni les artifices de langage, ni l'accord sur les principes, ni leur sacrifice aux circonstances, rien n'y fera, rien ! Voilà la vérité, la vérité vraie, et le pays ne s'y méprendra pas. (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Rumeurs à gauche.)

Rassurez-vous, messieurs, je suis arrivé au terme de cette discussion.

On a beaucoup parlé de clarté. Je dois avouer que ceux qui la demandent encore me paraissent difficiles : je la trouve faite autant qu'il est possible de la faire sur les deux questions.

En ce qui concerne votre pouvoir, on vous l'a dit, il y en a deux : le pouvoir constituant et le pouvoir de gouverner le pays.

Sur le premier, voici la réponse : Vous êtes constituants, mais vous ne constituerez ni avant l'évacuation du territoire, cela n'est pas possible ; ni après, parce que vous ne le pourrez plus, et qu'il y aura dans le pays une émotion, un trouble qui vous empêchera de le faire.

A droite. C'est cela ! très-bien !

M. Lucien Brun. Voilà bien la première question.

Quant à la seconde, on vous a dit : La responsabilité, vous l'avez et vous pourrez la mettre en pratique toutes les fois qu'il ne plaira pas au président de la République de vous dire : Aujourd'hui vous ne l'avez pas, vous n'avez que la mienne !

Voilà la clarté, voilà la vérité. (Vives marques d'adhésion à droite. — Bruit à gauche.)

Je n'ai plus qu'un mot à dire, messieurs, mais j'ai cru devoir insister sur la vérité de la situation. Je répète qu'on peut avoir envie de se faire illusion, mais quant à espérer que ceux qui y regarderont d'un peu plus près, sans parti pris, se feront illusion, non ; l'illusion n'est pas possible. La vérité, la voilà.

Saintement, je reconnais, je m'empresse de le dire, qu'il y a de graves motifs, d'un côté et de l'autre, en faveur de chaque système. Vous pouvez dire, je le reconnais, que les circonstances, que la situation du pays, — je n'insiste pas sur ces considérations, — que tout cela exige qu'on fasse à la situation transitoire, par laquelle nous passons, des concessions sur les principes que vous défendez comme moi.

On peut affirmer, d'autre part, que ce qui rassure le pays, quoi qu'on en dise, ce sans quoi l'emprunt ne se serait pas fait, c'est la sécurité que donne au pays la présence ici de cette majorité conservatrice. (Exclamations à gauche. — Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à droite.)

Et l'on peut dire que le vrai péril pour le pays, que l'inquiétude qui se manifesterait sans doute le jour où le chef éminent du pouvoir exécutif nous manquerait, serait immense, le jour où, à la place de cette majorité, vous auriez ce que les élections prochaines vous donneront, si la politique actuelle n'est pas modifiée. (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Rires ironiques à gauche.)

Je dis que ce jour-là il sera bien heureux que l'emprunt ait été fait et la dette payée, et je vous garantis que, si c'était à faire, nous ne nous occuperions pas, comme d'une échéance prochaine, de la libération du territoire. (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

On peut dire que la crise est inévitable, nous pensons, nous, qu'elle peut être évitée ; mais, quant à nier que la question, aujourd'hui, est de savoir si nous allons livrer absolument ou à peu près...

M. Raoul Duval. Absolument !

M. Lucien Brun. ... la politique du pays à un gouvernement sans contrôle. (Dénégations à gauche. — Nombreuses marques d'adhésion à droite) cela, on ne peut le nier.

Il est absolument vrai que vous n'aurez point de responsabilité ministérielle le jour où il aura été dit que sur les interpellations, qui sont le seul moyen efficace, — c'est M. le Président de la République lui-même qui parle, — le seul moyen efficace d'agir sur la politique du pays, il est absolument vrai que ce jour-là, je ne dis pas votre autorité disparaît, mais elle est considérablement amoindrie.

Voilà la vérité. Il fallait qu'on sût bien que nous la comprenons ainsi, et que sur la question ainsi posée on doit se compter. (Oui ! oui ! — Très-bien ! à droite.)

Nous croyons, nous, que le mandat que nous avons reçu doit être gardé intact devant Dieu, devant notre conscience, et devant le pays ! (Très-bien ! très-bien ! sur divers bancs à droite et au centre droit.)

Où, nous sommes convaincus que le droit de cette Assemblée doit être gardé intact, et que nous n'avons pas reçu mandat d'abdiquer dans les mains de personne ; nous sommes convaincus qu'il faut garder le pouvoir que nous a confié le pays et que, si nous l'abandonnons, nous faisons ce que nous n'avons pas le droit de faire, — car on n'a pas le droit d'abdiquer son devoir. (Vive approbation sur les mêmes bancs.)

Voilà ce que nous disons, et je vous invite, messieurs, sur ce terrain qui est le bon, sur le terrain de la liberté parlementaire, sur le terrain du pouvoir de l'Assemblée, sur le terrain du mandat religieux, conservé et défendu, je vous invite à vous compter. C'est le terrain sur lequel, avant peu, le pays comptera lui-même ses amis véritables. (Très-bien ! et applaudissements répétés à droite et au centre droit.)

L'orateur, en descendant de la tribune, est vivement félicité par un grand nombre de ses collègues.)

Rome, 5 mars 1873.

Les opinions républicaines s'accroissent, et l'on discute la monarchie dans les journaux avec un sang-froid que j'admire. L'épistolier de Caprera envoie « au cher Barili » un manifeste que le fisc laisse passer avec un tremblement respectueux. Il n'y a plus, dirait-on, pour la maison de Carignan qu'une manière de surris, et c'est Garibaldi lui-même qui daigne l'accorder. Mais le trait le moins équivoque de la situation se trouve dans la mollesse des organes officiels qui semblent n'oser pas défendre le pouvoir dont la main leur sert pourtant une grasse pâture. La République est-elle déjà dans les esprits, et devons-nous la voir passer demain dans les faits ? C'est probable ; d'autres diraient fatal.

Mais à tout prendre, la République est un mal ; il ne nous est pas permis de désirer le mal, et je m'abstiens de tout vœu de destruction, absolument

comme si j'écrivais à Rome pour Rome. Seulement, je constate cette étrange situation.

Les républicains se divisent en deux partis : l'un qui veut attendre encore quelques jours, l'autre qui veut agir tout de suite. Le premier est en relation continue avec Paris et Madrid, et estime qu'un mouvement combiné aurait plus de chances de succès et de durée. Où diable les autoritaires vont-ils se fourrer ? Le second n'obéit qu'à la cupidité et sait que la république est une razzia au profit des plus violents.

— Les *marenghi* (pièces d'or) ont disparu, disait hier un républicain sensé, mais nous trouverons encore l'argenterie dans les palais et les reliquaires dans les églises.

Que va faire le roi ? Il est bien tard pour un coup d'Etat. Battu de toutes parts, le ministère perd la tête. L'opposition parlementaire a beaucoup grossi, et peut, un beau matin, jouer un de ces tours qui n'ont plus le mérite de l'inattendu. Les événements sont à la porte.

Chaque action a rapporté en 1872 un dividende de 340 fr. Ces bénéfices, juste rémunération des risques assumés et des services rendus par la Banque, dit le rapport annuel, doivent être considérés comme exceptionnels.

C'est avant-hier, hier et aujourd'hui que les jeunes gens qui ont contracté un engagement conditionnel d'un an ont quitté notre ville.

La plupart d'entre eux ont été dirigés sur Saint-Omer, Courbevoie et Versailles, suivant les différents corps qu'ils ont choisis.

Se voyant sur le point d'être arrêté pour escroquerie, le sieur Antoine L..., journalier, demeurant rue Saint-Jean, a essayé de corrompre à prix d'argent l'agent à qui il avait été dénoncé.

Inutile de le dire, l'agent a repoussé avec indignation ces fallacieuses promesses et a conduit l'inculpé au dépôt de sûreté.

On avait beaucoup parlé, ces jours derniers, de révélations qu'auraient faites les condamnés du Jardin de la Citadelle. On disait aussi que Cuvelier avait adressé un pourvoi en grâce.

Il n'y avait de vrai dans tout ceci que le pourvoi, qui a été ensuite retiré par Cuvelier.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

La lettre de MM. Testelin et Derégnacourt est ainsi appréciée par l'un des organes les plus importants de la presse de province, la *Décentralisation*, de Lyon :

« MM. Testelin et Derégnacourt viennent d'adresser à leurs électeurs une lettre collective dans laquelle ils leur déclarent qu'ils ont voté contre toutes les propositions de la commission des Trente, et qu'ils continueront de faire de même. » Ils estiment que ces propositions, en effet, sont incompatibles avec l'organisation d'une république telle qu'ils la désirent. Ils ajoutent que cependant ils voteront l'ensemble des propositions contre lesquelles ils comptent voter en détail, si M. le Président de la République en faisait une question de gouvernement et qu'il fut en danger de se trouver en minorité.

Et ce dédain des principes est professé par toute la gauche républicaine de l'Assemblée. Quand la tactique demande d'oublier ses convictions, on les met en poche ; ce n'est pas plus encombrant que cela.

Paris-Journal écrit de son côté :

« Que dites-vous de ces fiers citoyens ? Ils n'hésiteraient pas, c'est eux qui le disent, à voter pour l'ensemble d'un projet qu'ils avaient cru devoir repousser en détail, s'il plaisait à M. Thiers de faire un signe. Jamais la domesticité politique tomba-t-elle plus bas ? Vi-on jamais des députés afficher plus cyniquement ou plus maladroïtement leur amour pour la livrée ? »

Le tirage au sort dans l'arrondissement de Lille aura lieu comme suit :

Lannoy, lundi 24 mars, midi. — Armentières, mardi 25 id. 11 h. 1/2 matin. — Lille-Nord-Est, mercredi 26 id. 10 h. du matin. — Lille-Centre, jeudi 27 id. 8 h. du matin. — Haubourdin, jeudi 27 id. 2 h. après-midi. — Lille-Sud-Ouest, vendredi 28 id. 10 heures matin. — La Bassée, samedi 29 id. 1 h. après-midi. — Tourcoing-Sud, lundi 31 id. 9 h 1/4 matin. — Tourcoing-Nord, lundi 31 id. 2 h. après-midi. — Cysoing, mardi 1^{er} avril, midi. — Pont-à-Marcq, mercredi 2 id. midi. — Roubaix-Ouest, jeudi, 3 id. 9 h. 1/4 du matin. — Roubaix-Est, jeudi, 3 id. 2 h. après-midi. — Lille-Ouest, vendredi 4 id. 8 h. du matin. — Lille-Sud-Est, vendredi 4 id. 2 h. après-midi. — Quésnoy-sur-Deûle, samedi 5 id. midi. — Seclin, lundi, 7 id. midi.

L'administration des postes vient de mettre en vigueur les nouvelles dispositions légales concernant les envois de valeurs déclarées.

Outre les conditions de fermeture de la boîte que l'on connaît déjà, le modèle des boîtes adoptées par l'administration indique qu'elle doivent avoir 10 centimètres de longueur, 5 centimètres de hauteur, 8 centimètres de largeur. Le bois doit avoir 8 millimètres d'épaisseur, faute de quoi, si le bois venait à être ébréché et les objets qu'elle renferme endommagés, on n'aurait droit à aucune indemnité.

D'après les nouvelles instructions, on peut envoyer en valeur déclarée depuis 50 francs jusqu'à 10,000 francs. — Les droits à payer sont : un droit fixe de 50 centimes, plus 1 0/100 jusqu'à 100 francs ; au-dessus, 50 centimes par chaque 100 francs ou fraction de 100 francs.

Voici le classement des succursales de banque de France selon l'importance de leurs opérations pendant 1872 :

Marseille, 823,188,533 fr., qui ont produit 2,325,293 fr. de bénéfice.

Lyon, 622,524,385 fr. avec un bénéfice de 1,184,449.

Lille (qui tenait la tête des succursales en 1871, est descendue au troisième rang.)

621,421,387 francs avec un bénéfice de 2,954,769 francs.

Roubaix-Tourcoing 69,358,547 fr. avec 160,849 francs, vient en 22^e ligne. On sait que cette succursale n'a pas un an d'existence.

Valenciennes occupe la huitième place : 181,283,978 francs avec un bénéfice de 515,744 francs.

Dunkerque, qui occupait le numéro 24 en 1871, est tombé au numéro 33 : 45,299,382 francs.

Aras est passé du numéro 10 au numéro 13 : 405,884,428, avec 679,720 francs de bénéfice.

AVIS AU PUBLIC

Sur l'exécution du traité de commerce entre la France et la Belgique ; signé à Bruxelles le 5 février 1873.

Toute personne ayant passé des contrats pour importation en France ou en Algérie de marchandises provenant du sol ou des manufactures de Belgique, contrats à exécuter en tout ou en partie avant le 28 mars 1873, doit donner avis par écrit desdits contrats au ministère de l'Agriculture et du Commerce dans les quatre jours qui suivront la date du présent avis, afin qu'ils puissent être soumis à la commission dont il est fait mention à l'article 1^{er} du protocole faisant suite au traité de commerce entre la France et la Belgique du 5 février 1873, et qui est chargée d'examiner la validité, la date et la bonne foi desdits contrats.

Aucune notification de contrats ne sera reçue après l'expiration des quatre jours qui suivront la date du présent avis — (3 mars.)

Etat-civil de Roubaix.

NAISSANCES DU 8 MARS. — Léon Deslignois, rue de Tourcoing. — Louise Vandewiel, rue de Lannoy. — Félix Delannoy, rue des Longues-Haies. — Charles Cloque, rue des Longues-Haies. — Louise Dassonville, rue du Pays. — Louise Godfreu, rue de Soubise. — Oscar Hay, rue des 7 points. — Adolphe Delsalle, rue de Courtrai.

DÉCÈS DU 8 MARS. — Florence Galé, 16 ans, tailleuse, rue du Tilleul. — Marie Defrance, 85 ans, journalière, aux Petites Sœurs. — Charles Dejaeger, 64 ans, journalier, à l'Hôpital. — Elsonore Allart, 55 ans, ménagère, rue d'Alma. — Vital Decock, 1 an, à la Potennerie. — Zulma Braucourt, 4 an, rue de la Barbe d'Or. — Léopold Hubert, 41 ans, peigneur, rue de l'Union.

CONVOI FUNÈBRE Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LÉOPOLD HUBERT, décédé à Roubaix, le 9 mars 1873, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le mardi 11 mars, à neuf et demie, en l'église Saint-Martin.

L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Union. 3373.

OBIT SOLENNEL Un obit du mois sera célébré le mardi 11 mars 1873, à neuf heures, en l'église Sainte-Elisabeth, pour le repos de l'âme de Monsieur JULES-CÉSAR COUCHE, décédé à Roubaix, le 21 janvier 1873, à l'âge de 17 ans et 4 mois.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.